### Procès-verbal de l'assemblée communale du mardi 18 juin 2024 à 20.00 heures Salle communale

Président : Célien Hoehn Secrétaire : Anne Rebetez

Scrutateurs: Gervais Gigandet et Pascal Humair

L'assemblée a été convoquée par publication au journal officiel No 20 du 31 mai 2024 et par un avis officiel distribué en tout-ménage le 5 juin 2024, ainsi que sur le site internet de la commune.

22 électeurs participent à l'assemblée.

Le droit de vote n'est contesté à aucun participant

L'ordre du jour et la convocation ne sont pas contestés.

Madame Valentine Curvaia représente le Quotidien Jurassien.

#### Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale

- 2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2023 ainsi que les dépassements budgétaires
- 3. Discuter et voter un crédit de CHF 27'000.- pour la dernière phase de modification de l'éclairage public en LED; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider l'emprunt
- 4. Prendre connaissance et octroyer le droit de cité communal de Madame Jocelyne Voirol
- 5. Informations concernant le dossier du Parc éolien de la montagne de Tramelan
- 6. Divers

#### 1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale

Conformément à l'art. 27 du règlement d'organisation de la commune des Genevez, le procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2023 a été publié sur le site internet de la commune et pouvait être consulté au secrétariat communal.

L'entrée en matière n'est pas contestée. Aucune demande de modification n'a été adressée au bureau communal durant le délai légal.

Le président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée.

Au vote, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

## 2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2023 ainsi que les dépassements budgétaires

Après quelques mots d'introduction, le président demande l'entrée en matière. Celle-ci n'étant pas contestée, il donne la parole à la caissière pour la présentation des comptes rubrique par rubrique. Après chaque rubrique, la discussion sera ouverte.

Le résultat du compte d'administration générale 2023 présente un déficit de CHF 275'952.65 pour un montant total de charges de CHF 2'863'669.55 et de recettes de CHF 2'587'716.90.

Compte tenu des services communaux, le résultat général se montent à CHF 260'378.03, sachant que le service de l'eau potable est bénéficiaire pour CHF 28'929.14, le service des eaux usées est excédentaire pour CHF 9'363.05 et le service des déchets est excédentaire pour CHF 3'991.47.

Les rubriques 0 à 6 ne font l'objet d'aucune questions. Un citoyen demande des explications concernant les débiteurs ouverts au 31.12.2023 concernant le compte de l'eau potable. Il lui est répondu que les débiteurs eau potable ouverts au 31.12 se montent à CHF 114'869.82 avec un ducroire de CHF 36'840.-.

Le maire donne des compléments aux explications de la caissière, notamment par rapport aux rentrées fiscales des personnes morales qui ont diminué de quelque CHF 100'000.- par rapport au budget.

Pour combler le déficit 2023, une augmentation de 0.4 point de la quotité d'impôt serait nécessaire. Cependant, le but n'est pas d'augmenter aussi significativement la quotité, des solutions annexes devront être trouvées pour assainir les finances communales à court terme. Les autorités communales rencontreront prochainement le Service des contributions pour traiter des rentrées fiscales des personnes morales et obtenir des projections réalistes pour les années à venir. Un citoyen indique qu'il serait judicieux de leur demander si les taxations considérées sont définitives ou s'il y aura encore des variations.

La caissière présente ensuite le compte des investissements qui se montent à CHF 85'578.10 net en 2023. Ce poste ne fait l'objet d'aucune demande de complément.

Le maire prend ensuite la parole pour faire un bref retour sur les comptes 2023 et les défis à venir, notamment en termes d'investissements suite à la réalisation du PGA et du PGEE.

La parole n'étant pas demandée, le président met au vote les comptes et les investissements 2023. Ceux-ci sont acceptés à la majorité évidente et sans aucune voix contre.

# 3. Discuter et voter un crédit de CHF 27'000- pour la dernière phase de modification de l'éclairage public en LED; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider l'emprunt

L'entrée en matière n'étant pas contestée.

La parole est donnée au conseiller communal en charge du projet.

Depuis 2020, des étapes de modification de l'éclairage public pour le passage en LED sont réalisées. La commune a déjà investi quelque CHF 92'000.- pour ce projet. Ces travaux ont permis de réduire de plus de 50% la consommation d'électricité ainsi que les coûts.

Une dernière étape est à réaliser. Il s'agit des secteurs du Fondras, les Cerneux, Rue de la Madeleine et les Agaces. L'investissement se monte à CHF 27'000.-auquel il y a lieu d'ajouter de remplacement des poteaux bois des luminaires Nos 139 et 140 par des mâts en acier.

La discussion est ouverte, celle-ci n'étant pas demandée, le président passe au vote. Au vote, ce crédit est accepté à la majorité évidente des citoyens présents.

#### 4. Prendre connaissance et octroyer le droit de cité communal de madame Jocelyne Voirol

L'entrée en matière n'est pas contestée.

La secrétaire présente la demande de Madame Jocelyne Voirol, domiciliée à Bossonnens (FR), qui souhaite reprendre son droit de cité de la commune des Genevez, ceci suite à son divorce.

La discussion est ouverte. Celle-ci n'étant pas demandée, le président passe au vote. Au vote, le droit de cité de la commune des Genevez est octroyé à la majorité évidente des citoyens présents à Mme Jocelyne Voirol.

## 5. Informations concernant le dossier du Parc éolien de la montagne de Tramelan

Le président donne la parole au maire pour cette information.

Ce dernier présente l'historique des décisions rendues par les différentes instances pour les recours de la commune des Genevez. Au final, les coûts totaux des procédures se montent à CHF 33'661.75. Ce montant comprend les frais pour l'avocat de la commune et les dépens payés à l'avocat de BKW Energie SA.

A savoir que les autres opposants de la montagne de Tramelan ont également payé les dépens qui y reviennent.

Le TF a donc rejeté notre recours et les éoliennes de la montagne de Tramelan seront construites.

#### 6. Divers

#### Projet de crèche intercommunale :

La conseillère communale responsable du dicastère de l'action sociale donne un retour quant à ce dossier. Une rencontre a eu lieu avec la personne en charge du dossier au Service de l'action sociale de la RCJU ainsi qu'avec le conseil communal de Lajoux. Finalement, un groupe de travail intercommunal a été créé et les jalons de ce projet ont été posés. Le préprojet sera déposé au canton au début de l'automne 2024. Il sera ensuite mis au net selon les remarques et le dossier final sera transmis pour approbation au canton quatre mois avant l'ouverture de la crèche. Une nouvelle enquête a été réalisée auprès de la population afin de mettre à jour les données des besoins de matière de garde des enfants. Les assemblées communales seront consultées afin de présenter le financement et la convention intercommunale.

#### Appartement à louer – Chemin de l'Ecole 1 :

Un appartement de 3.5 pièces est à louer au sein du locatif communal sis au Chemin de l'Ecole 1, ceci dès le 1<sup>er</sup> juillet prochain. Le conseiller communal Michael Barraud demande de faire un peu de publicité auprès de son entourage pour ce logement vacant.

La parole n'étant plus demandée, le président lève l'assemblée et remercie les citoyens de leur présence.

Il est 21h00 lorsque l'assemblée prend fin.

Lu et approuvé AU NOM DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE

Le président : La secrétaire :

Célien Hoehn Anne Rebetez